



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 7 juin 2022]

Date de la convocation

1^{er} juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 8

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

N° 075/ 2022

Secrétaire de séance : Pierre TRANIER

OBJET DE DELIBERATION : Chef de projet Petites villes de demain : demande de financement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 juin 2021, la commune a adhéré au programme Petites Villes de Demain. La convention a été signée le 8 novembre 2021.

Le poste de chef de projet, mutualisé avec les communes de Lisle-sur-Tarn et Rabastens, peut faire l'objet d'une aide de l'Etat à hauteur de 75 % du coût annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le financement de l'Etat au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES			
Coût annuel du poste	59 100 €	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	50%	29 550 €	
		Banque des Territoires	25%	14 775 €	
		<u>Autofinancement :</u>			14 775 €
		Ville de Lisle-Sur-Tarn	4 925		
		Ville de Rabastens	4 925		
		Ville de Gaillac	4 925		
-					
Total dépenses	59 100 €	Total recettes		59 100 €	

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le financement de l'Etat au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires pour le poste de Chef de projet Petites villes de demain,

ADOpte le plan de financement détaillé ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 8 juin 2022